Compte rendu DCI du 19 et 22 mars 2021

<u>Fermeture de BERCY pour travaux.</u>

Le site de BERCY va fermer sur une période de plus de trois mois pour des travaux caténaires.

Les étapes sont les suivantes:

Du 31.08 au 13.10 il ne restera sur site que l'agent poste V

Du 13.10 au 13.12 tout le site sera fermé.

L'ensemble des agents seront accueillis sur Villeneuve. La maintenance sur la partie 3 VFP de VP avec des renforts mouvement et les autres agents mouvements seront utilisés sur la partie Dépôt. Ils devraient garder leur roulement actuel avec quelques ajustement horaires pour les agents mouvements. (Engagement de la DUO)

SUD rail constate que cela sera une première pour le TMV. La fermeture d'un site complet pour des travaux INFRA.

Les conséquences seront importantes pour l'ensemble des agents du site de BERCY. (rallongement du trajet travail-domicile, environnement de travail et surtout la durée temporaire de ce déménagement de plus de trois mois).

Lors d'un DCI SUD-Rail du 19 mars 2021, les agents avaient des revendications sur les conditions de leur transfert provisoire sur le TMV coté VP et Dépôt.

<u>Sur la partie accompagnement financier</u>:

La direction s'engage **sur le versement de l'allocation de panier repas (18,78 € euros/jour)** sur la durée de la fermeture et sur l'ensemble des cycles (jour et nuit) à l'ensemble des 34 agents.

Sur l'attribution du remboursement des frais kilométriques pour l'utilisation de leur véhicule personnel .Article 150 du GRH 0131 La direction s'engage à étudier les cas précis (à faire remonter à vos délégués SUD-Rail) sur l'octroi de cette allocation.

SUD-Rail a demandé l'octroi de la majoration de 20% de la prime de travail sur la période de fermeture pour l'ensemble des agents concernés. La direction préférant une clause de revoyure à la fin des travaux sur l'octroi ou pas d'une gratification ou de la majoration de la prime de travail. Affaire à suivre!!!!!

SUD-Rail restera vigilant sur l'ensemble des engagements de la direction. Le Relevé de conclusion de cette DCI marque ces engagements et font office d'accord local.

Effectif BERCY

Il manque à ce jour un agent de maintenance au CO 2021 du fait du non validation de la période d'essai d'un jeune embauché. La direction s'engage lors des prochaines sessions de recrutement à mettre en place un nouvel embauché sur BERCY.

Pour **SUD-Rail**, les difficultés à recruter et à garder les agents nous questionne sur l'attrait de nos métiers vis-à-vis du monde du travail. LA SNCF n' a plus l'aura du passé et **SUD-Rai**l en connait les raisons. Les diverses réformes ont fragilisé aux yeux des cheminots et des futurs cheminots , leur vision d'une carrière au sein de la SNCF mais aussi d'un avenir incertain avec les ouvertures programmées de nos métiers à la concurrence. L'histoire ferroviaire démontre que seul un opérateur national d'état est capable d'absorber les frais de fonctionnement des infrastructures du rail. **SUD-Rail aime à rappeler que la SNCF s'est créé par la fusion en 1937 de compagnie privée qui n'arrivait plus à assumer les déficits d'exploitations.**

Sur la partie qualification C, la direction s'est engagé à nommer à la NAC 2021 , **trois agents de BERCY à C. SUD-Rail est intervenu pour demander que le quatrième poste soit tenu avant fin 2021 comme le prévoit l'organigramme 2021.**

Sur la partie qualification, SUD-Rail est aussi intervenu sur la proportion de C par rapport au qualif B. aujourd'hui sur 14 agents d'exécution ,seulement 4 sont qualif C. c'est largement insuffisant. La direction doit mettre à la poche pour requalifier des poste de B à C en 2022. **SUD-Rail revendique TRAVAIL EGAL/SALAIRE EGAL ceux qui est loin d'être le cas à BERCY.**

CHOMAGE PARTIEL

Le TMV sera impacté du 15 mars au 31 Aout 2021 pour l'instant!!!!

En effet IDFM a décidé de modifier l'offre de transport dont la ligne D. les conséquences sur le TMV se feront donc sur des équipes travaillant sur le matériel de la ligne D (Z2N et REGIO2N)

Bien entendu, SUD-Rail est loin d'être d'accord sur l'application de ce chômage partiel au TMV. Nous sommes tellement en retard sur de nombreuses opérations de maintenance et en sous effectifs dans de nombreuses équipes que l'application de ce chômage partiel va encore dégradé la remise en état du parc et le fonctionnement des collectifs impactés.

SUD-Rail a demandé l'octroi de l'indemnité ISR (INDEMNITE DE SERVICE RESTREINT) pour les agents impactés pour des jours de chômage partiel comme pour le premier confinement. La direction locale attend les directives de TRANSILIEN pour l'octroyer ou pas. Ce chômage partiel aura des conséquences sur les EVS des agents mis en chômage partiel.

Mais l'accord APLD signé par SUD-Rail s'appliquera au TMV à compter du 15 mars 2021. cette accord prévoit le maintien de 90 % du salaire NET (EVS comprise) au lieu des 84 % du décret.

Les équipes impactés sont: ***Equipe maintenance VP REGIO 2N , Les Fosses, Bercy maintenance, Frein TN, BCOR TN, Confort TN***. Cela va de 3 jours à 8 jours/Agent selon les équipes sur la période du 15 Mars au 31 Aout 2021.

D'autres équipes sont impactés à la marge (***UO mouv VP , UO Mouv Dépôt, TMO, outillage, RH et GEF***) 1 journée par agent sur la période du 15 Mars au 31 Aout 2021 avec des aménagements sur les personnes à risques.

SUD-Rail revendique que le chômage partiel n'impacte pas le salaire avec EVS des cheminots du site. En effet ce chômage touchera des nuits ce qui aura un impact sur les EVS liés. Ce n'est pas au cheminot de payer de leur poche les décisions de notre Autorité organisatrice qui réduit la D mais maintient la ligne R en service normal. Allez comprendre!!!!!

Si IDFM fait moins de train , elle paye moins la SNCF. Pour info , la billetterie NAVIGO et IDF va directement dans la poche d'IDFM au lieu de la SNCF dans le nouveau contrat et vous pensez bien que les recettes ont dégringolé. Notre donneur d'ordre ayant moins de recette , elle fait des économies sur notre dos. La boite sort le parapluie « CHOMAGE PARTIEL » pour elle aussi faire des économies et demander des sous à l'état. **SUD-Rail a demandé à la direction de s'engager que cette période englobant la période d'été mais aussi les vacances scolaires , soient mis à profit pour accorder plus de congés du fait de la soit disant baisse d'activité.** Bien entendu sans aucune obligation comme nous l'avons connu en avril et en mai 2020.